

Au Conseil Communal de la Commune de
SERVION

Préavis municipal n° 03/2026

Relatif au règlement communal sur la protection du patrimoine arboré

Madame la Présidente
Monsieur le Vice-président
Madame et Messieurs les Municipaux
Mesdames et Messieurs,

La Commission des Finances chargée d'étudier le préavis susmentionné, s'est réunie le 20 mars 2026 dans la composition suivante : Bernard Burri, Frédéric Maffei et Richard Sermier, ce dernier en qualité de Président-rapporteur, afin d'élaborer le présent rapport. La Commission des finances a également rencontré la Municipalité, qui a répondu à nos questions et apporté les précisions nécessaires à la bonne compréhension de cet objet.

La Commission des Finances a pris connaissance du préavis municipal n° 03/2026 relatif au nouveau règlement communal sur la protection du patrimoine arboré.

La Commission relève que le règlement prévoit, en principe, une obligation de compenser tout abattage autorisé, par une compensation en nature ou, lorsque celle-ci est impossible, par une taxe compensatoire calculée conformément au droit cantonal. Elle considère que ce mécanisme permet d'assurer une certaine cohérence entre protection du patrimoine arboré et gestion responsable des situations nécessitant des abattages ou interventions exceptionnelles.

La Commission note enfin que les montants issus des taxes compensatoires seront utilisés pour l'entretien, la conservation et l'extension du patrimoine arboré et naturel sur le domaine public. Elle estime que cette affectation contribue à donner une logique financière claire au dispositif proposé, en lien direct avec les objectifs poursuivis par le règlement.

Conclusion :

La Commission des Finances estime que les éléments présentés dans le préavis municipal n° 03/2026 sont fondés et adaptés aux besoins de la Commune. En conséquence, elle recommande au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté, à savoir d'approuver le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré et d'en fixer l'entrée en vigueur dès son approbation par l'autorité cantonale compétente.

Les membres de la Commission des Finances :

Président-rapporteur

Richard Sermier

Membre

Bernard Burri

Membre

Frédéric Maffei

Servion, le 20 mars 2026
